



PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2020-2023

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

BILAN DES RÉALISATIONS 2021-2022

Bilan des mesures réalisées du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Les mesures incluses dans les tableaux ci-après concernent trois volets : l'environnement de travail, la communication et l'embauche des personnes handicapées.

Axe 1 : Environnement de travail

Obstacles	Objectifs	Mesures	État de situation de la mesure	Résultats	Responsables
Connaissances des obstacles.	Améliorer les connaissances sur les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.	Consulter le site Web de l'Office des personnes handicapées du Québec. Sensibiliser davantage les employés à l'intégration des personnes handicapées. Dans l'intranet, publier des informations pertinentes sous forme de capsules.	Des informations ont été communiquées de vive voix à certains employés de l'organisation afin d'améliorer les connaissances concernant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.	Réalisé	Responsable des ressources humaines
Accessibilité au bâtiment en cas de mesures d'urgence.	Connaître les besoins des personnes handicapées en matière de sécurité et d'accessibilité du bâtiment.	Poser les actions requises afin de répondre aux besoins qui ont été constatés en matière de sécurité et d'accessibilité du bâtiment.	Aucun besoin spécifique n'a été formulé.	En continu	Responsable des mesures d'urgence
Les postes de travail ne sont pas conçus et adaptés pour répondre aux besoins des personnes handicapées.	Faire les modifications requises pour adapter les postes de travail en fonction des besoins formulés.	Effectuer l'évaluation ergonomique des postes de travail et les ajuster en fonction des besoins précis ou lors d'une demande expressément formulée.	Aucune demande n'a été formulée.	En continu	Service des ressources humaines

Obstacles	Objectifs	Mesures	État de situation de la mesure	Résultats	Responsables
Les locaux des bureaux en région ne sont pas conçus pour recevoir des personnes en situation de handicap.	Faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap.	Comme les bureaux de la Société en région n'ont pas de commodités pour faciliter les déplacements des personnes handicapées, les employés sont sollicités pour aller à leur rencontre afin d'éviter les déplacements inutiles et de les accommoder dans la mesure du possible.	En continu	Aucun accommodement spécifique n'a été demandé.	Tous les employés de la Société pour les bureaux ne disposant pas de commodités afin d'accueillir les personnes handicapées.
Les directives concernant l'accueil dans les bureaux de la Société des personnes en situation de handicap sont méconnues par le personnel.	Mettre au point une procédure avec des consignes claires destinées au personnel responsable de l'accueil.	Rédaction d'une procédure pour l'accueil et l'orientation vers les ressources réservées aux personnes handicapées dans les locaux de la Société et publication dans l'intranet de la Société.	Respecter la procédure et la diffuser.	Reporté à l'automne 2022.	Responsable des ressources humaines
Connaissance des obstacles	Consulter des personnes handicapées et leurs représentants lors de l'élaboration de votre mise à jour.	Intégration des commentaires et des suggestions reçues.	Hiver 2022 - Consultation effectuée auprès du Répît Richelieu en mars 2022.	Réalisé	Responsable des ressources humaines

Axe 2 : Embauche

Obstacles	Objectifs	Mesures	État de situation de la mesure	Résultats	Responsables
Peu de personnes handicapées présentent leur candidature.	Favoriser l'embauche des personnes handicapées.	Rappeler aux gestionnaires que l'embauche des personnes handicapées est encouragée.	Lors de la diffusion des offres d'emploi, le champ « Accessible aux personnes handicapées » est coché.	En continu	Responsable des ressources humaines
Les programmes pour faciliter l'embauche des personnes handicapées sont méconnus.	Soutenir les gestionnaires durant le processus d'embauche de personnes handicapées.	Diffuser l'information concernant le programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées dans l'intranet. PDEI (protection des droits de la personne)	Une première mesure est prévue pour l'année 2022-2023.	Reporté à l'automne 2022	Responsable des ressources humaines
Visibilité des postes affichés sur des sites Web s'adressant spécialement aux personnes handicapées.	Contribuer à ce que les personnes handicapées puissent prendre connaissance des postes vacants à la Société et le favoriser.	Afficher les postes vacants sur les médias disponibles à Québec et en région. Veiller à afficher nos postes vacants auprès de certains organismes s'adressant aux personnes handicapées.	Lors de la diffusion des offres d'emploi, le champ « Accessible aux personnes handicapées » est coché.	En continu	Responsable des ressources humaines

Axe 3 : Communication

Obstacles	Objectifs	Mesures	État de situation de la mesure	Résultats	Responsables
Manque d'information sur les défis des personnes handicapées au quotidien et en milieu de travail.	Sensibiliser le personnel de la Société à la cause des personnes handicapées au quotidien et en milieu de travail.	Durant la Semaine québécoise des personnes handicapées, sensibiliser le personnel au moyen de nouvelles dans l'intranet, d'affiches et de capsules vidéo.	Juin 2021	Réalisé	Responsable des ressources humaines

Obstacles	Objectifs	Mesures	État de situation de la mesure	Résultats	Responsables
Manque d'information sur les défis des personnes handicapées au quotidien et en milieu de travail.	Sensibiliser le personnel de la Société à la cause des personnes handicapées au quotidien et en milieu de travail.	Publication de la mise à jour du Plan d'action dans l'intranet et présentation au comité de direction	Novembre 2021	Réalisé	Responsable des ressources humaines
Les obligations liées à l'accessibilité au moment de l'achat ou de la location de biens ou de services sont méconnues.	Fournir l'information nécessaire aux responsables des acquisitions de biens et services.	Envoyer une fiche d'information concernant l'approvisionnement accessible aux responsables des acquisitions de la Société.	Janvier 2022	Réalisé	Responsable des ressources humaines
Manque de sensibilisation du personnel de la Société.	Création d'un groupe de travail en interne visant à définir des actions afin d'atteindre les objectifs et pour la bonification du plan d'action annuel.	Communiquer avec les employés de la Société afin de vérifier leur intérêt et leur disponibilité.	1 ^{ère} rencontre tenue le 25 novembre 2021	Réalisé	Mise en place du groupe de travail : responsable des ressources humaines
Certains documents produits sont inaccessibles aux personnes handicapées, ce qui représente un obstacle à l'information et aux communications.	Fournir l'accès à un document et à un service en format adapté selon le choix de la personne handicapée qui en fait la demande, conformément à la politique gouvernementale. L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées, en application de l'article 26.5 de la Loi.	Prendre les mesures adéquates pour bien répondre au service ou fournir le document demandé.	Aucune demande n'a été formulée pour 2021-2022.	En continu	Responsable des communications

Obstacles	Objectifs	Mesures	État de situation de la mesure	Résultats	Responsables
Accès au contenu de notre site Web et de notre intranet pour les personnes handicapées.	Réduire, voire éliminer les obstacles que rencontrent les personnes handicapées dans l'accès aux documents.	S'assurer que la norme sur l'accessibilité des sites Web est respectée. Migration vers Québec.ca Intégration des standard dans les appels d'offres et les sites transactionnels.	Le site Web de la Société a été intégré au site Québec.ca en décembre 2021 et celui-ci respecte les normes d'accessibilité Web.	Réalisé	Responsable des communications

Accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

La Société prendra toutes les mesures nécessaires pour que chaque personne handicapée qui en fait la demande ait accès, en toute égalité, aux documents et aux services offerts au public.

À ce jour la société n'a reçu :

- aucune plainte pour l'admissibilité au service
- aucune demande de mise en place de mesures d'accommodement de la part de personnes handicapées

Adoption et diffusion du bilan

Le bilan sera déposé sur le site Web et dans l'intranet de la Société du Plan Nord afin de le rendre accessible au public et au personnel.

Le bilan sera également transmis à l'Office des personnes handicapées du Québec.

